

L'espace public des hameaux

Par endroit à l'intérieur du hameau la rue se dilate et on peut retrouver là un bassin, un travail à ferrer autrefois lieux de rencontre et d'échange...

L'espace étant ouvert, les parties privées sont perçues comme appartenant à l'espace public. C'est une qualité des hameaux : l'espace est partagé. Mais que se passerait-il si chacun venait à clore son terrain ? Aucun texte ne peut l'empêcher, la sensibilisation reste le seul moyen.



L'espace public d'un hameau n'accepte pas le système rue-trottoir que l'on retrouve au centre bourg, ni que l'enrobé soit répandu jusqu'au pied des façades.

Les remontées d'humidité du sol bloquées par l'enrobé vont remonter par les murs en pierres. On constatera plus tard des dégradations en pied de mur, à l'extérieur comme à l'intérieur.

Pour éviter cela il faut laisser une bande « respirante » de 20 à 50cm au pied des murs : un béton de chaux, un calage de pierres non jointoyées ou simplement une bande de terre où les habitants pourront planter des annuelles.

Pour l'espace libre privé visible de l'espace public, on peut conseiller des aménagements très légers : gravillons, résilles qui rigidifient un sol en herbe pour la circulation (Evergreen, Ecogreen), ou béton de chaux.



Pour les clôtures qui doivent rester légères, les lisses en bois sont bien appropriées